



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 13 mars 2008

Examen des orientations, des activités et de la gestion  
du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

**Rapport déposé à l'Assemblée nationale**

le 18 JUIN 2008

document de la session no 1163

## PROCÈS-VERBAL

### Commission de l'éducation

Séance du jeudi 13 mars 2008

Mandat : Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (Décision de la Commission, le 5 décembre 2007).

#### Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

M. Clermont (Mille-Îles)

M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Dorion (Nicolet-Yamaska)

M. Légaré (Vanier)

Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur

Mme Roy Verville (La Prairie)

Mme Vallée (Gatineau)

#### Témoins (par ordre d'intervention) :

Du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Mme Judith Stymest, présidente

M. Paul Vigneau, coordonnateur et secrétaire

---

La Commission se réunit à 10 h 32 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Mme la présidente propose que le temps alloué à la discussion entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme soit partagé proportionnellement à la représentation des partis politiques.

#### AUDITION

##### Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

À 10 h 33, la Commission entend le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

Mme Stymest fait une présentation.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

Mme la présidente dépose le document coté CE-7 (annexe II).

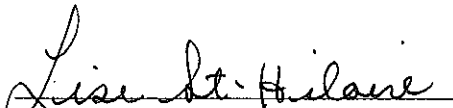
#### REMARQUES FINALES

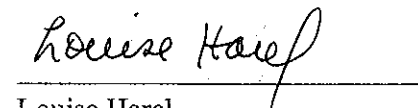
Mme la présidente fait de brèves remarques finales.

À 12 h 28, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Lise St-Hilaire

  
Louise Harel

LSH/ic

Québec, le 13 mars 2008

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité  
financière aux études

Le jeudi 13 mars 2008

Salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May

**ORDRE DU JOUR**

10 h 30 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Représenté par : Mme Judith Stymest, présidente  
M. Paul Vigneau, coordonnateur et secrétaire

12 h 30 *Ajournement*

LSH/ic

Québec, le 11 mars 2008

ANNEXE II

Liste des documents déposés

## Liste des documents déposés

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études. [Présentation de la présidente, Mme Judith Stymest, devant la Commission de l'éducation lors d'un mandat de surveillance d'organisme.] 13 mars 2008. 16 pages. Déposé le 13 mars 2008.

CE-7

ANNEXE III

Séance de travail du 5 décembre 2007



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 5 décembre 2007

Organiser les travaux de la Commission

## PROCÈS-VERBAL

### Commission de l'éducation

Séance du mercredi 5 décembre 2007

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Dorion (Nicolet-Yamaska)

M. Girard (Gouin)

M. Légaré (Vanier)

Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur

M. Ouellette (Chomedey)

Mme Roy Verville (La Prairie)

Mme Vallée (Gatineau)

Autre participant :

M. Bérubé (Matane), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'aide financière aux études

---

La Commission se réunit à 18 h 09 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Mme la présidente constate le quorum et rappelle l'objet de la séance.
2. Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Une discussion s'engage. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), il est convenu de retirer l'item 3. Les items suivants seront rajustés en conséquence.

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

Il est convenu de permettre à M. Bérubé (Matane), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'aide financière aux études, de prendre part à la séance.

3. Discussion sur la motion de M. Girard (Gouin) présentée lors de la séance de travail du 19 juin 2007 et reprise lors de la séance de travail du 28 novembre 2007 :

«Que la Commission de l'éducation entreprenne un mandat d'initiative portant sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur.

Que soient spécifiquement abordés les thèmes suivants :

- la contribution gouvernementale ;
- la contribution des étudiants ;
- l'aide financière aux études ;
- la saine gestion et la gouvernance des collèges et des universités ;
- la qualité de la formation.

Que la commission tienne des consultations particulières itinérantes dans chacune des régions administratives du Québec.»

Un débat s'engage.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix. En vertu de l'article 149 du Règlement, cette motion doit être adoptée à la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Pour : Les membres du deuxième groupe d'opposition et les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle

Contre : Les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement

En conséquence, la motion est rejetée.

4. Organisation du mandat, le cas échéant.

La motion ayant été rejetée, le point est sans objet.

5. Surveillance d'organisme

Une discussion s'engage sur les divers organismes pouvant faire l'objet d'un mandat de surveillance en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Mme Malavoy (Taillon) propose la motion suivante :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en vertu de l'article 294 du Règlement.»

M. Auclair (Vimont) propose la motion suivante :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité d'examen (langue d'enseignement) en vertu de l'article 294 du Règlement.»

M. Desrochers (Mirabel) propose la motion suivante :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité sur les affaires religieuses en vertu de l'article 294 du Règlement.»

Une discussion s'engage.

À 19 h 03, la Commission reprend sa séance après une suspension de 10 minutes.

Mme Malavoy (Taillon) propose la motion suivante :

«Que la Commission adopte en bloc les trois motions de surveillance d'organisme précédemment présentées.»

La motion est rejetée.

Madame la présidente met les trois motions successivement aux voix. En vertu de l'article 149 du Règlement, chacune de ces motions doit être adoptée à la majorité des voix de chaque groupe parlementaire.

Motion de Mme Malavoy (Taillon) :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études en vertu de l'article 294 du Règlement.»

La motion est adoptée à l'unanimité des membres des trois groupes parlementaires.

Motion de M. Auclair (Vimont) :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité d'examen (langue d'enseignement) en vertu de l'article 294 du Règlement.»

Pour : Les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les membres du deuxième groupe d'opposition.

Contre : Les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle

En conséquence, la motion est rejetée.

Motion de M. Desrochers (Mirabel) :

«Que la Commission de l'éducation examine les orientations, les activités et la gestion du Comité sur les affaires religieuses en vertu de l'article 294 du Règlement.»

La motion est adoptée à l'unanimité des membres des trois groupes parlementaires.

Il est convenu que les deux auditions se tiendront au début du mois de février, dans la même semaine que la séance qui sera consacrée au suivi des recommandations de la Commission sur la réussite scolaire des autochtones.

Mme la présidente propose que l'organisation de ces mandats soit confiée au comité directeur.

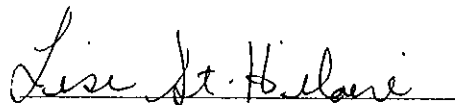
La motion est adoptée.

5. Varia

Sans objet.

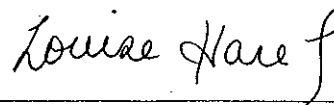
À 19 h 20, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,



Lise St-Hilaire

La présidente de la Commission,



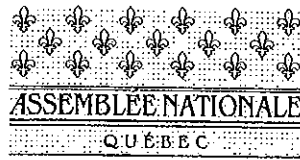
Louise Harel

LSH/ic

Québec, le 6 décembre 2007

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 5 décembre 2007

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

de 18 heures à 19 heures

*Ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et rappel de son objet : Organiser les travaux de la Commission
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la nouvelle proposition de M. Arcand (Mont-Royal) quant aux thèmes à aborder lors d'un mandat d'initiative portant sur l'avenir et le financement de l'enseignement supérieur, soit :
  - la contribution gouvernementale
  - la contribution des étudiants
  - l'aide financière aux études
  - la saine gestion et la gouvernance des collèges et des universités
  - la qualité de la formationet quant aux formes de consultations particulières.
4. Discussion, s'il y a lieu, sur la motion de M. Girard (Gouin) présentée lors de la séance de travail du 19 juin 2007, que la Commission tienne, s'il y a lieu, des consultations particulières itinérantes dans chacune des régions administratives du Québec.
5. Organisation d'un mandat, le cas échéant.
6. Surveillance d'organisme
7. Varia

Québec, le 3 décembre 2007

ANNEXE IV

Séance de travail du 13 mars 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 13 mars 2008

Préparer l'audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

## PROCÈS-VERBAL

### Commission de l'éducation

Séance du jeudi 13 mars 2008

Objet : Préparer l'audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

#### Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Auclair (Vimont)

M. Clermont (Mille-Îles)

M. Desrochers (Mirabel), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation

M. Dorion (Nicolet-Yamaska)

M. Légaré (Vanier)

Mme Malavoy (Taillon), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation et d'enseignement supérieur

Mme Roy Verville (La Prairie)

Mme Vallée (Gatineau)

#### Autre participant :

M. Simon Blouin, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

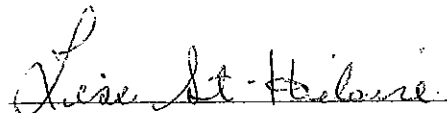
1. Mme la présidente constate le quorum et rappelle l'objet de la séance.

2. Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

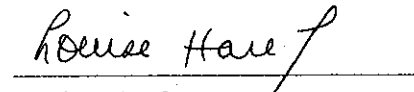
3. Levée de la séance

À 10 h 25, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux en attendant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

  
Lise St-Hilaire

La présidente de la Commission,

  
Louise Harel

LSH/ic

Québec, le 14 mars 2008

Annexe V

Séance de travail du 5 juin 2008



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 5 juin 2008

Organiser les travaux de la Commission

## PROCÈS-VERBAL

### Commission de l'éducation

Séance du jeudi 5 juin 2008

Objet : Organiser les travaux de la Commission

Membres présents :

Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission

M. Arcand (Mont-Royal), vice-président de la Commission

M. Auger (Champlain)

M. Bergman (D'Arcy-McGee) en remplacement de M. Auclair (Vimont)

Mme Gaudreault (Hull) en remplacement de Mme Vallée (Gatineau)

M. Girard (Gouin)

M. Laporte (L'Assomption)

M. Légaré (Vanier)

Mme Malavoy (Taillon)

M. Ouellette (Chomedey)

M. Proulx (Trois-Rivières)

Autres participants :

M. Simon Blouin, agent de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Mme Michèle Rioux, agente de recherche, Division de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

---

La Commission se réunit à 14 h 06 sous la présidence de Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), présidente de la Commission.

1. Ouverture de la séance et rappelle de son objet

2. Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Mme Malavoy (Taillon) propose l'ajout de la rubrique 6.1 à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté tel qu'amendé.

3. Élection d'un nouveau membre du comité directeur

M. Proulx (Trois-Rivières) propose la candidature de M. Laporte (L'Assomption) comme membre du comité directeur pour l'opposition officielle.

La proposition est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Mme la présidente déclare M. Laporte (L'Assomption) élu membre du comité directeur de la Commission de l'éducation.

4. Discussion sur les rapports rédigés à la suite des auditions que la Commission a tenues en mars :

- Suites données aux recommandations du mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones

Présentation de Mme Michèle Rioux, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Synthèse de l'audition sur les suites données au rapport sur la réussite scolaire des Autochtones*.

Le rapport est adopté.

- Audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études

Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur l'accessibilité financière aux études*.

Une discussion s'engage sur quelques modifications à apporter au rapport.

Il est convenu que M. Blouin apportera les modifications demandées au rapport et qu'elles seront validées à la prochaine rencontre du comité directeur.

- Audition du Comité sur les affaires religieuses.

Présentation de M. Simon Blouin, de la Division de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, du document intitulé *Rapport suivant l'examen des orientations, des activités et de la gestion du Comité sur les affaires religieuses*.

Une discussion s'engage. Il est convenu que M. Blouin apportera des modifications au rapport.

Il est convenu que le comité directeur se penchera sur l'opportunité d'ajouter des recommandations au rapport. Le cas échéant, les recommandations seront soumises aux trois groupes parlementaires pour approbation.

5. Proposition du député de Vanier de saisir la Commission d'un mandat d'initiative sur le dopage dans les sports

M. Légaré (Vanier) propose la motion suivante :

« Que la Commission de l'éducation entreprenne un mandat d'initiative sur le dopage dans le sport. »

Un débat s'engage.

Il est convenu que la secrétaire s'informerait auprès du Secrétariat au loisir et au sport et que le comité directeur se pencherait sur l'opportunité d'en convoquer les représentants afin d'obtenir une mesure de l'ampleur du problème avant de statuer sur le mandat.

6. Varia

- 6.1 Proposition d'un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire.

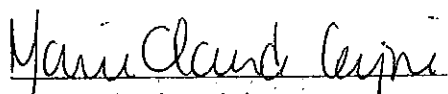
Mme Malavoy (Taillon) propose que la Commission adopte un mandat d'initiative sur les succès de certains milieux pour vaincre le décrochage scolaire.

Un débat s'engage.

Il est convenu que Mme Malavoy (Taillon) préparera une motion à cet effet.

À 15 h 02, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

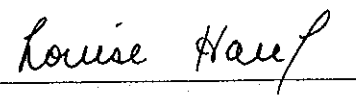
La secrétaire de la Commission,

  
Marie-Claude Lajoie

MCL/ic

Québec, le 5 juin 2008

La présidente de la Commission,

  
Louise Harel

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'éducation

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 5 juin 2008

Salle RC.161 de l'hôtel du Parlement

de 14 heures à 15 heures

*Ordre du jour*

1. Ouverture de la séance et rappel de son objet : Organiser les travaux de la Commission
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Élection d'un nouveau membre du comité directeur
4. Discussion sur les rapports rédigés à la suite des auditions que la Commission a tenues en mars :
  - ✓ Suites données aux recommandations du mandat portant sur la réussite scolaire des autochtones;
  - ✓ Audition du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études;
  - ✓ Audition du Comité sur les affaires religieuses.
5. Proposition du député de Vanier de saisir la Commission d'un mandat d'initiative sur le dopage dans les sports
6. Varia
  - 6.1 Proposition d'un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire

Québec, le 5 juin 2008

## **Annexe VI**

**Rapport suivant l'examen des orientations, des activités  
et de la gestion du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études**

## **INTRODUCTION**

Le 13 mars 2008, la Commission de l'éducation a entendu les représentants du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études concernant les orientations de ce comité, ses activités et sa gestion. Ce mandat de surveillance a été exercé en vertu de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale.

## **AUDITION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**

### **PRÉSENTATION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ**

La présidente du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFE), madame Judith Stymest, a d'abord brièvement présenté la composition et le mandat du Comité. Celui-ci est composé de 17 membres, dont sept étudiants. Il est chargé de conseiller la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport sur toute question relative aux programmes, aux mesures ou aux politiques pouvant avoir des incidences sur l'accessibilité financière aux études.

La présidente a ensuite dressé un bilan des travaux du Comité. Depuis mars 2000, celui-ci a publié 21 avis en réponse à une demande du ou de la ministre en poste, trois mémoires, un avis d'initiative et un document de consultation. Selon la présidente, les membres ont su faire preuve de réalisme et d'ouverture au point de vue des autres, ce qui leur a permis de réussir à s'entendre sur des positions communes.

Dans son avis d'initiative de mai 2004, le CCAFE a analysé les principaux obstacles à l'accessibilité aux études professionnelles et supérieures. Selon la présidente, la plupart des propositions contenues dans cet avis conservent toujours leur pertinence. Elle souligne plus particulièrement les deux recommandations suivantes : indexer annuellement les paramètres du programme des prêts et bourses; élever le seuil de revenu familial à partir duquel une contribution parentale est exigée. Sur ce dernier point, la présidente mentionne que dans le Programme canadien de prêts aux étudiants,

une contribution parentale est prévue à partir de 70 000 \$ de revenu annuel, alors qu'au Québec, le seuil est plutôt de l'ordre de 30 000 \$.

La présidente a enfin présenté les principaux chantiers dans lesquels le CCAFE prévoit s'engager au cours des prochaines années : la production d'un avis relatif à l'accessibilité financière aux études tout au long de la vie; l'élaboration d'un premier rapport périodique sur l'accessibilité financière aux études au Québec, qui inclurait des indicateurs en la matière; la réalisation d'une étude exploratoire portant sur les mesures fiscales reliées aux études.

## **DISCUSSION GÉNÉRALE**

Les lignes qui suivent résument les réponses données par la présidente ainsi que par le coordonnateur du CCAFE, monsieur Paul Vigneau, aux principales questions soulevées par les membres de la Commission de l'éducation à la suite de la présentation initiale.

### *1. Le mode consensuel de fonctionnement*

Lorsqu'ils travaillent sur un avis, les membres du CCAFE prennent ensemble le temps requis pour connaître les points de vue de différents partenaires, acteurs et spécialistes sur le sujet à traiter. Ils prennent aussi le temps voulu pour bien échanger entre eux, en respectant une tradition de respect mutuel au sein du Comité.

### *2. La répartition de l'aide financière dans le Programme de prêts et bourses*

L'accès à une aide financière comportant une grande part de bourse constitue un incitatif important à la poursuite des études supérieures, pour les personnes qui viennent d'un milieu à faible revenu. Quant au montant total de l'aide financière, soit le montant du prêt additionné à celui de la bourse, il devrait être suffisant pour que l'étudiant puisse se consacrer prioritairement à ses études. Cela n'exclut pas la possibilité qu'un étudiant complète ses revenus par un travail à temps partiel, mais le nombre d'heures réservées à cette fin ne devrait pas dépasser une limite raisonnable, soit environ une quinzaine d'heures par semaine, par exemple.

### *3. La comparaison avec les régimes d'aide financière au Canada*

Le Québec semble bien se comparer aux autres provinces sur le plan de l'aide financière aux études. Les frais de scolarité y sont nettement moins élevés. L'endettement des étudiants qui bénéficient de l'aide financière gouvernementale y est aussi beaucoup moins considérable. De plus, les seuils du programme des prêts et bourses correspondent aux besoins reconnus, tandis qu'ailleurs au Canada, les seuils de l'aide financière sont inférieurs d'environ 1 500 \$ à ces besoins.

Cependant, les besoins reconnus pour les frais de subsistances sont moins élevés au Québec. Ils n'y ont été indexés que pour cinq des treize dernières années. Enfin, la contribution parentale requise est généralement beaucoup plus importante au Québec qu'ailleurs au Canada.

Par ailleurs, le Québec est la seule province qui offre une aide financière aux étudiants de la formation professionnelle au secondaire. Cependant, il semble que cette aide n'est pas bien adaptée aux besoins des personnes qui ont été sur le marché du travail à temps plein et qui reviennent aux études en vue d'obtenir une formation qualifiante. Même les personnes disposant d'un revenu assez modeste peuvent n'avoir droit qu'à une aide sous forme de prêts à leur première année d'étude, ce qui dans bien des cas est insuffisant pour leur permettre d'entreprendre une formation à plein temps. Cette situation est particulièrement problématique chez les étudiants de la formation professionnelle, puisque la durée de leurs études est d'environ un an.

### *4. Les ressources dévolues au Comité*

Le CCAFE dispose de ressources modestes qu'il essaie de maximiser. Jusqu'à maintenant, il a été en mesure de répondre à la demande avec les moyens dont il dispose. Le Comité serait cependant plus en mesure de prendre des initiatives et d'entreprendre de nouveaux chantiers si la personne à la présidence pouvait être libérée à mi-temps.

*5. Le lien entre les ressources investies par l'État et les taux de réussite*

Au Québec, une étude récente de l'Aide financière aux études a permis de comparer les taux de diplomation entre les bénéficiaires du Programme de prêts et bourses et les autres étudiants. Les résultats de cette étude ont montré un taux de réussite plus élevé pour ceux qui ont bénéficié du programme. Des recherches sur ce sujet précis ne semblent pas avoir été réalisées ailleurs au Canada.

Par ailleurs, une autre étude récente, celle-là réalisée par Statistique Canada, a révélé certains facteurs qui peuvent avoir une incidence importante sur l'accès aux études universitaires. Plus de 80 % de ces facteurs seraient liés au dossier scolaire et au soutien parental. La variable financière serait d'une importance moindre.

Le coordonnateur du CCAFE a aussi fait ressortir que le soutien parental et les résultats scolaires sont généralement meilleurs lorsqu'au moins un parent est relativement scolarisé. Il estime que pour vraiment favoriser la réussite aux études supérieures, il faudrait investir davantage, notamment auprès des milieux à faible revenu, afin de rehausser le taux de diplomation au secondaire.

*6. L'aversion pour l'endettement dans certains milieux*

Plusieurs enquêtes indiquent que dans les milieux à faible revenu, on surestime souvent le coût des études, alors qu'on en sous-évalue les bénéfices. En plus de mieux informer les jeunes à ce sujet, il y a aurait lieu de les renseigner sur la différence entre un emprunt pour un bien de consommation, comme une automobile, et un emprunt pour financer des études supérieures. Ce dernier type d'emprunt peut généralement être considéré comme un investissement très rentable. Il faut aussi expliquer ce que peut représenter une dette d'études en termes de paiements, lorsqu'elle devra être remboursée. La personne disposant d'une telle information sera davantage en mesure de mettre les choses en perspective et de faire des choix éclairés pour son avenir.

*7. Le développement d'une vision globale du système d'aide financière aux études*

Le CCAFE croit qu'il serait intéressant de pouvoir disposer d'un tel portrait global. À titre d'exemple, il serait utile d'évaluer le coût des déductions fiscales reliées aux

études. On pourrait ensuite se demander s'il serait préférable d'investir plus directement les sommes correspondantes dans l'aide financière aux étudiants.

Par son avis d'initiative de 2004, le CCAFE a déjà fait un premier travail afin de dégager une vision élargie du système d'aide financière aux études au Québec. Il y a cependant un manque de données, de recherches au Québec dans ce domaine. Cela rend plus difficile la tâche de proposer une vision globale en cette matière.

#### *8. L'impact des recommandations du CCAFE*

Le CCAFE essaie de faire un suivi de ses recommandations. À ce jour, il semble que le Comité a pu avoir une influence lorsque les décisions n'avaient pas de conséquences financières importantes. De plus, le Comité considère qu'il sème des graines qui arrivent parfois à germer. À titre d'exemple, il a recommandé à quelques reprises d'indexer annuellement les paramètres du régime. Après plusieurs années de non-indexation, il y a eu indexation en 2006-2007.

#### *9. La productivité récente du CCAFE*

Les représentants du CCAFE ont fourni des explications relatives à la diminution du nombre d'avis et de publications observée au cours des dernières années. Ils considèrent que le nombre élevé de départs de membres, en particulier des membres étudiants, et les délais parfois longs pour leur remplacement ont pu nuire au bon fonctionnement du Comité. La situation semble s'être rétablie au cours des derniers mois, grâce à des nominations plus rapides.

#### *10. La composition du Comité*

La présidente du CCAFE est d'avis qu'il serait intéressant de pouvoir réserver un poste de membre à une personne représentant le milieu de la formation professionnelle.

### **CONCLUSION**

Les membres de la Commission de l'éducation estiment que les échanges avec les représentants du CCAFE leur ont permis de mieux cerner plusieurs des enjeux qui se

posent actuellement au Québec en matière d'accessibilité financière aux études. Les échanges ont aussi permis de soulever certaines questions importantes relativement au mode de fonctionnement et à la composition du Comité.

Les parlementaires souhaitent que le CCAFE puisse, comme le prévoit son plan stratégique, proposer une vision globale du système d'aide financière aux études. Pour ce faire, ils estiment que des collaborations suivies pourraient être établies avec différents partenaires, comme l'Aide financière aux études et le milieu universitaire. Le développement d'une telle vision pourrait éventuellement servir de base à des propositions de réorientation ou de rééquilibrage de l'aide gouvernementale, afin de maximiser son effet sur l'accessibilité financière aux études.

**Les membres de la Commission ont pris bonne note des commentaires de la présidente du CCAFE sur la question de l'aide financière aux étudiants de la formation professionnelle au secondaire. Comme il semble que cette aide ne soit pas toujours bien adaptée aux besoins des personnes qui ont été sur le marché du travail à temps plein et qui reviennent aux études, ils souhaitent que le Comité puisse éventuellement produire un avis sur le sujet.**

Au sujet de la diminution de la production du CCAFE enregistrée au cours des deux dernières années, les députés prennent acte des éclaircissements fournis au cours de l'audition, à savoir que cette situation a été causée principalement par le nombre élevé de postes vacants au sein du Comité. Conséquemment, la Commission de l'éducation suggère qu'il soit tenu compte, dans le processus de nomination des membres du Comité, du besoin d'une plus grande stabilité dans la composition de celui-ci, notamment en ce qui a trait à la représentation étudiante. Il faudrait aussi viser un certain équilibre dans la composition du Comité, de façon à s'assurer de la présence de l'expertise requise pour le développement d'une vision globale et approfondie du système d'aide financière aux études. **La Commission suggère enfin qu'un poste de membre soit réservé à une personne représentant le milieu de la formation professionnelle.**

Les parlementaires ont aussi pris acte du constat exprimé par les représentants du CCAFE, quant au besoin de mieux informer les jeunes, et plus particulièrement ceux provenant de milieux moins favorisés, sur le coût réel des études professionnelles et des études supérieures ainsi que sur les bénéfices que l'on peut en retirer. Ils encouragent le Comité à transmettre les recommandations qu'il juge pertinentes à cet égard à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La Commission de l'éducation considère que le CCAFE devrait assurer un suivi méthodique de l'impact des avis qu'il produit à l'intention de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elle désire enfin souligner son appréciation pour la clarté des réponses fournies par les représentants du CCAFE tout au long de l'audition.